Les conseils citoyens

Les conseils citoyens sont des instances participatives créées au sein des quartiers prioritaires dans le cadre du contrat de ville. Ils favorisent l'expression des habitants et des acteurs locaux.

Page modifiée le mercredi 7 décembre 2022 • Données Le Mans Métropole

Objectifs

La commission inter-conseils favorise les échanges entre les cinq conseils citoyens de l'agglomération.
© Le Mans Métropole

Les conseils citoyens se composent d'**habitants**, dont certains tirés au sort, et d'**acteurs locaux** qui se réunissent avec les objectifs suivants.

- S'exprimer en faisant des propositions pour le quartier à partir des besoins des habitants,
- participer à une dynamique citoyenne en proposant des initiatives et des actions,
- être présent et avoir la parole aux réunions qui déterminent les orientations des actions dédiées aux quartiers prioritaires.

TÉLÉCHARGER : LE CADRE DE RÉFÉRENCE
(pdf, 304 ko)

Inscription

Peuvent devenir membres de leur conseil citoyens les habitants des quartiers prioritaires de Le Mans Métropole dès lors qu'ils sont âgés d'**au moins 18 ans**.

Si vous êtes volontaire, vous pouvez faire acte de candidature en ligne.

Vous pouvez vous inscrire **comme particulier ou comme acteur local** au sein de l'un des quartiers prioritaires. Par acteur local, il faut entendre association, commerçant, artisan, chef d'entreprise ou profession libérale.

Fonctionnement

Chaque conseil citoyens a élaboré en toute autonomie un document qui formalise ses modalités de fonctionnement et le rythme de ses rencontres.

Le conseil citoyens veille à **l'expression de tous les points de vue**, tout en recherchant la construction d'une démarche commune.

Le membre d'un conseil citoyens exerce un ensemble de prérogatives.

- Participer régulièrement à des réunions conviviales, réunions plénières ou commissions de travail,
- donner son avis sur les projets financés par la Politique de la ville,
- aller à la rencontre des habitants et des acteurs qui interviennent dans les quartiers,

- faire remonter les besoins du quartier et proposer des projets,
- participer aux événements qui ont lieu dans les quartiers,
- avoir la possibilité de se former,
- se tenir informer des actualités de son quartier.

Animation

Chacun des cinq quartiers prioritaires bénéficie de son **conseil citoyens dédié**. Pour accompagner ces instances, Le Mans Métropole mobilise des animateurs pour chaque territoire.

- Fatiha Tabti, à Chaoué-Perrière et Ronceray-Glonnières-Vauguyon,
- Kévin Dubois, à Bellevue-Carnac, à l'Épine et aux Sablons-Bords-de-l'Huisne.

Affichez le descriptif des quartiers.

92

personnes

C'est le nombre total de conseillers citoyens au 1er janvier 2022.

TÉLÉCHARGER : LE BILAN 2021 DES CONSEILS CITOYENS
(pdf, 2 Mo)

Témoignages

© Waap